

COMMUNE DE CERNOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 février 2023 à 19 heures 15

Le vingt-deux février deux mille vingt-trois, à 19 heures 15, le conseil municipal, légalement convoqué le quinze février deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Nombre de Conseillers :

exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Quorum : 6 (atteint)

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Valérie ZOLDAN, Lucien MORVILLE, Marion BRUNET, Pascal LEGRAND, Caroline MAHIEUX

Absents : Madame Gladys BELAIR, Messieurs Florent MAZIÈRES et Sébastien ROSE

Pouvoir : Madame Gladys BELAIR à Monsieur Lucien MORVILLE

Secrétaire de séance : Madame Marion BRUNET

Secrétaire auxiliaire : Madame Leslie PELLEIEUX, secrétaire de mairie

Séance ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2022
- Autorisation de signature du Maire pour le prêt à moyen terme relatif aux travaux d'enfouissement rue de la Fontaine, rue du Vert Galant et rue du Saule
- Convention SEZEO
- Convention Oise Très Haut Débit (SMOTHD)
- Vote des délégués pour le syndicat scolaire « école des 6 villages »
- Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'ADICO
- Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2) AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE POUR LE PRÊT À MOYEN TERME RELATIF AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE DE LA FONTAINE, RUE DU VERT GALANT ET RUE DU SAULE

Madame le Maire expose au conseil municipal le souhait de recourir à un emprunt à moyen terme pour l'enfouissement et le renforcement du réseau rue de la Fontaine, rue du Vert galant et rue du Saule.

Le Crédit Agricole nous propose un crédit à moyen terme, sur une durée de 5 ans, d'un montant de 100 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Oise pour le financement de l'opération citée précédemment, un prêt aux caractéristiques suivantes :

Montant	100 000.00 €
Durée	60 mois
Taux	Taux fixe de 3.74 %
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Frais de dossier	200 €

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

- Confère toutes délégations utiles à Madame le maire pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Valérie ZOLDAN, Lucien MORVILLE, Marion BRUNET, Pascal LEGRAND, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR

Contre : Néant

Abstention : Néant

Madame le maire informe les membres du conseil que le taux d'intérêt est susceptible d'être modifié à la hausse et que cet emprunt est nécessaire puisque la subvention DETR n'a pas été acceptée.

3) CONVENTION SEZEO

La commune de CERNOY a transféré la compétence éclairage public au SEZEO.

Le SEZEO possède donc la maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur les réseaux basse tension et éclairage public.

Le SEZEO agit sous convention avec Orange pour les travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunication.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de contribution financière de la commune aux travaux d'enfouissement des rues de la Fontaine-Saule-Vert Galant, conformément aux modalités en vigueur au sein du SEZEO.

L'ensemble de l'opération est évalué à 243 158.78 € hors taxe et hors actualisation de prix.

Les coûts sont répartis ainsi :

	TOTAL HT	BASSE TENSION	ÉCLAIRAGE PUBLIC	RÉSEAU TÉLÉCOM
Maitrise d'œuvre	13 492 ,18 €	5801,64 €	1888,90 €	5801,64 €
Diag amiante	991,00 €	426,13 €	138,74 €	426,13 €
SPS	3806,00 €	1636,58 €	532,84 €	1636,58 €
TRAVAUX	224 869,60 €	114 310,14 €	40 821,32 €	69 738,14 €
TOTAL HT	243 158, 78 €	122 174,49 €	43 381,32 €€	77 602,49 €
TVA 20%	48 631,76 €	24 434,90 €	8676,36 €	15 520,50 €
TOTAL TTC	291 790,53 €	146 609, 38 €	52 058,16 €	93 122,98 €

ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA COMMUNE

La participation financière de la commune est estimée à 108 306.61 euros calculée ainsi.

Réseau basse tension

S'agissant d'un renforcement d'un réseau tension, la commune prend en charge 0 % du montant des dépenses hors taxe constatées soit : 0.00 euros

Réseau éclairage public

La commune contribue à hauteur de 35 % des dépenses hors taxe constatées.

Concernant le matériel (fourniture et pose), la commune contribuera en totalité aux dépenses excédant les plafonds fixés par le règlement de service éclairage public en vigueur.

La contribution de la commune est donc estimée à : 15 183.63 euros

Réseau télécommunication

Les dépenses affectées au réseau de télécommunication, sont intégralement prises en charge par la commune pour leur montant constaté toutes taxes comprises, soit : 93 122.98 euros
En cas de participation financière d'Orange, le montant net perçu par le SEZEO sera déduit du montant dû par la commune.

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal :

Décide à l'unanimité d'approuver la convention de participation financière à la réalisation des travaux d'enfouissement des rues de la fontaine-saule-vert galant et d'autoriser d'autre part Madame le Maire à signer ladite convention.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Valérie ZOLDAN, Lucien MORVILLE, Marion BRUNET, Pascal LEGRAND, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR

Contre : Néant

Abstention : Néant

4) CONVENTION OISE TRÈS HAUT DÉBIT (SMOTHD)

Par voie de Convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit, conclue le 13/07/2017, le 30/08/2018 (avenant) et le 30/09/2022 (extension), le SMOTHD s'est engagé à construire sur le territoire intercommunal de la Communauté de communes du Plateau Picard, les prises optiques permettant le déploiement du FTTH, en contrepartie du versement par la Communauté de communes d'une participation financière à versement unique. Certaines parties du réseau Oise THD font l'objet d'un projet communal d'effacement détaillés ci-dessous sur la commune de Cernoy : effacement du Réseau – Rue de la fontaine, rue du vert Galant et rue du Saule sur la commune de CERNOY.

C'est pourquoi les Parties, sur proposition du SMOTHD, ont souhaité établir une nouvelle Convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit par versement unique.

- Le montant du devis estimatif en annexe 1 correspondant aux travaux sur la commune de CERNOY (Rue de la fontaine, rue du vert Galant et rue du Saule) s'élève à 6 974,52 € HT.
- La participation financière du Conseil départemental correspondant à une aide de 30% du montant HT des travaux est évalué à 2 092,36 €.

En conséquence, le montant de la participation financière de la collectivité membre pour les travaux complémentaires au Réseau Oise Très Haut Débit est estimé à : 4 882,16 € HT.

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal :

Décide à l'unanimité d'approuver la convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit et d'autoriser d'autre part Madame le Maire à signer ladite convention.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Valérie ZOLDAN, Lucien MORVILLE, Marion BRUNET, Pascal LEGRAND, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR

Contre : Néant

Abstention : Néant

5) VOTE DES DÉLÉGUÉS POUR LE SYNDICAT SCOLAIRE « ÉCOLE DES 6 VILLAGES »

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renommer deux délégués au syndicat scolaire « Ecole des 6 villages » à la suite de la démission de Monsieur MAUREL

Stéphane en tant que conseiller municipal et délégué du syndicat scolaire et de Madame Caroline MAHIEUX en tant que délégué du syndicat scolaire.

Sur proposition de Madame le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner comme délégués au syndicat scolaire Monsieur Lucien MORVILLE et Madame Gladys BELAIR.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Valérie ZOLDAN, Lucien MORVILLE, Marion BRUNET, Pascal LEGRAND, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR

Contre : Néant

Abstention : Néant

6) RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'ADICO

Madame le maire expose aux membres du conseil le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'ADICO en application des dispositions de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux :

Madame le maire informe le conseil qu'il va être nécessaire de prendre une décision concernant le stationnement dans la rue Saint-Rémy. Un marquage au sol sera réalisé soit sur la route, soit en chevauchement sur la route et le trottoir afin de laisser libre accès aux piétons.

Madame le maire informe également le conseil qu'il va être nécessaire de solutionner le problème de stationnement dans la rue de la Fontaine.

Un devis va être demandé pour le marquage au sol et en fonction du prix, l'agent technique pourra être amené à réaliser les travaux.

Monsieur Morville demande s'il est possible de réaliser un marquage au sol au niveau du compteur d'eau de la rue Saint-Rémy et précise que le n° 41 de la cour Belleval n'est pas très visible pour les livraisons.

Éléments de calendrier :

Le 8 avril après-midi : Chasse aux œufs

Le 10 et 11 juin : Exposition de peinture dans la chapelle de Trois Etôts par l'association famille rurale de Maygnelay

Le 10 juin à 11h00 : Inauguration des vitraux de la chapelle de Trois Etôts

Le 10 juin au soir : Repas et bal du village

Séance levée à 21h00

Le maire, Isabelle BARTHE



Le secrétaire de séance, Marion BRUNET

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 22 février 2023 a comporté 4 délibérations comme suit :

1	Autorisation de signature du Maire pour le prêt à moyen terme relatif aux travaux d'enfouissement rue de la Fontaine, rue du Vert Galant et rue du Saule Favorable à 8 voix	N° 1
2	Convention SEZEO Favorable à 8 voix	N° 2
3	Convention Oise Très Haut Débit (SMOTHD) Favorable à 8 voix	N° 3
4	Vote des délégués pour le syndicat scolaire « école des 6 villages » Favorable à 8 voix	N° 4

